VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 55
SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la ville met en place chaque année une enveloppe destinée à l'attribution de subventions exceptionnelles, sur présentation d'un projet, auxquelles les associations peuvent prétendre par une demande et un dépôt de dossier.

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget, il vous est proposé, en accord avec votre commission :
- d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations ci-après, pour un montant global de 15 900 €
- d'autoriser le versement en temps utile de ces subventions aux associations concernées

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ENTRAIDE DES PERSONNES ACCUEILLIES A LA PROTECTION DE L'ENFANCE - ADEPAPE

L'association participe à l'effort d'insertion sociale des personnes admises et ayant été admise à l'Aide Sociale à l'Enfance, ceci principalement en :
- recherchant par son action, avec différents partenaires, à favoriser leur insertion ;
- aidant ces personnes dans leur établissement ou dans les situations difficiles par l'octroi de prêts d'honneur, secours d'urgence, dots et primes diverses ;
- offrant un lieu de rencontre et d'amitié à ceux qui ont été privé de l'existence d'une famille ;
- mettant en œuvre tous les moyens socio-éducatifs favorables à leur promotion intellectuelle et sociale.

Ces dans ce dernier but que l'ADEPAPE a créé, en 2018, une « Commission Jeunes » et a interpellé la Ville afin d'être à ses côtés pour pouvoir financer les propositions les plus pertinentes des adolescents.
Ainsi les jeunes accueillis sont amenés à réfléchir, proposer, animer et organiser des activités, dans une dynamique positive de développement et de partage. Elle permet la mise en œuvre d'actions leur garantissant l'accès à la citoyenneté par leur participation à la vie associative.

Coût de l'action :	4 000 €
Subvention accordée en 2018 :	800 €
Subvention sollicitée :	2 000 €
Subvention proposée :	2 000 €

SOMME TOUTE

Cette association a pour objet de créer, favoriser et de développer des activités culturelles.

Somme Toute souhaite inviter de jeunes artistes en micro-résidence, en décembre et janvier, pour partager leur atelier, afin d'échanger avec ses membres. Ce temps d'invitation se conclura par un événement ouvert au public (exposition, performance, discussion,...)

Coût de l'action :	2 600 €
Subvention accordée en 2018 :	0 €
Subvention sollicitée :	1 300 €
Subvention proposée :	1 300 €

COMITÉ DES QUARTIERS DE MONTFERRAND

Cette association a pour but la recherche de moyens et l'étude de solutions pour l'amélioration de la qualité de la vie, sur les quartiers de Montferrand, dans les domaines suivants : l'environnement, la circulation, la sécurité, le commerce et l'artisanat, l'urbanisme le social, l'animation culturelle et sportive.

Le Comité sollicite une subvention afin de développer son action « dimanche en fête ».
Celle-ci se concrétise par des animations dans le jardin partagé et les salles Poly et Auguste Ricard de Montferrand (Fête d'Halloween, Café du Comité, Atelier pour les séniors,…).

Coût de l'action :	17 412 €
Subvention accordée en 2018 :	2 750 € (DAVA + DDSU)
Subvention sollicitée :	2 000 €
Subvention proposée :	2 000 €

OS CAMPONESES MINHOTOS - CASA DE PORTUGAL (LES CAMPAGNARDS DU MINHO – MAISON DU PORTUGAL) ASSOCIATION FOLKLORIQUE, CULTURELLE, ARTISTIQUE, SPORTIVE ET DE LOISIRS

Fondée en 1980, cette association a pour objectif de perpétuer les coutumes et traditions portugaises dans notre ville, autour d'actions et d'évènements spécifiques. Elle a pour cela noué des liens avec des associations portugaises du monde entier, organisé des expositions ainsi que des voyages et constitué un groupe folklorique.

L'association organise un arbre de Noël avec un spectacle, des cadeaux et un goûter offerts aux enfants de ses bénévoles.

Coût de l'action :	4 000 €
Subvention accordée en 2018 :	11 995 €
Subvention sollicitée :	2 000 €
Subvention proposée :	2 000 €

FLAX

L'objet de l'association est de favoriser les liens sociaux dans une ambiance bienveillante au travers d'activités manuelles ouvertes à tous dans son « Café textile Flax ». C'est un lieu de rencontres chaleureux qui contribue au développement du bien-vivre ensemble dans le quartier de la rue du Port et favorise la mixité sociale, intergénérationnelle,… .

L'association propose de mettre en place une série d'ateliers autours de la revalorisation du textile, que ce soit des vêtements, des tissus, des sacs, …. Pour ces actions, Flax s'entourera de partenaires locaux qui soutiennent également une mode éco-responsable : autres associations, professionnels de la couture, des arts du textile, ….

Coût de l'action :	4 400 €
Subvention accordée en 2018 :	2 000 €
Subvention sollicitée :	2 000 €
Subvention proposée :	2 000 €

HABITER AUTREMENT :

L'objet de l'association est l'accompagnement à la mise en place par les citoyens de nouvelles façons d'habiter leur logement qui prenne en compte une dimension à la fois collective et écologique.

Habiter Autrement organise du 4 au 7 décembre un forum pour les 10 ans de l'habitat participatif en Auvergne. Cet évènement proposera une projection suivi d'un débat au cinéma le Rio, deux conférences sur l'habitat participatif, ...

Coût de l'action :	500 €
Subvention accordée en 2018 :	1 000 €
Subvention sollicitée :	200 €
Subvention proposée :	200 €

SOS SUICIDE PHENIX

Cette association a pour but de réunir, d'engager le dialogue, de fournir soutien et assistance à ceux qui, pour quelque raison que ce soit, ont tenté de se suicider ou sont tentés par le suicide.

Le fonctionnement de l'association est entièrement basé sur le bénévolat des écoutants qui sont confrontés à un public en détresse. Afin d'offrir une prise en compte très professionnelle de l'écoute et des messages émis par les appelants et afin d'ajouter à l'empathie des bénévoles une meilleure connaissance des rapports humains, l'association souhaite développer la formation de ses bénévoles.

Coût de l'action :	3 000 €
Subvention accordée en 2018 :	0 €
Subvention sollicitée :	1 400 €
Subvention proposée :	1 400 €

LES ENFANTS DE L'AUVERGNE- GROUPE D'ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES

L'association a pour objet de promouvoir la musique, les danses et les costumes traditionnels Auvergnats.
Dans un souci de sauvegarde de ce patrimoine culturel, l'association met en place des ateliers d'initiation dans les écoles, ce qui lui permet de transmettre les arts traditionnels auvergnats aux jeunes clermontois.

Coût de l'action :	4 000 €
Subvention accordée en 2018 :	600 €
Subvention sollicitée :	2 000 €
Subvention proposée :	2 000 €

KODON

Kodon a pour but d'éduquer, développer, promouvoir et favoriser des activités à caractère culturel et social entre la France et le Mali.

Afin de faire connaître et ouvrir à la diversité des cultures par différents sens (cuisine, musique, émission radio) et de rendre accessible des questions européennes et internationales, l'association propose deux types d'événements :

- les cafés/thés citoyens (5 par an), en collaboration avec le Centre Erasme (Université Clermont) autour d'échanges et de débats avec une perspective interculturelle et internationale (Europe et hors Europe), sur des thématiques portées par des "grins" (groupes de partage de savoirs), telles que le développement durable, migrations, ...
- les repas thématiques (5 par an) avec par exemple la venue d'artistes, d'écrivains, ...

Coût de l'action :	8 943 €
Subvention accordée en 2018 :	2 000 €
Subvention sollicitée :	2 000 €
Subvention proposée :	2 000 €

LES AMITIES LAIQUES DE VALLIERES

Cette association a pour objet de mettre à la disposition de tous, les moyens de développement d'activités éducatives, sociales et récréatives, contribuant à la formation physique, civique, économique et sociale des adhérents.

Les Amitiés Laïques de Vallières ont ouverts un nouvel atelier de danse qu'elles proposent aux enfants des écoles. Les adhérents découvrent leur corps aux travers des bases de la danse et de la musique adaptées aux chorégraphies.

Coût de l'action :	2 020 €
Subvention accordée en 2018 :	11 550 €
Subvention sollicitée :	1 000 €
Subvention proposée :	1 000 €

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 DEC. 2019

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

CLERMONT-FERRAND ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

Philippe BOHELAY